



RÉSEAU DES CÉGEPS ET DES COLLÈGES FRANCOPHONES DU CANADA



**Avis présenté à Madame Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien , de la Condition féminine et des Langues officielles et à Monsieur Bernard Lord, conseiller spécial chargé des consultations sur la dualité linguistique et les langues officielles.**

Le 18 janvier 2008

À titre de représentant pancanadien des cégeps et des collèges francophones, le **Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada** a pour première responsabilité et mission d'établir un véritable partenariat entre les établissements d'enseignement collégial francophones du Canada. Il constitue un réseau d'entraide, de promotion et d'échanges lié au développement de l'enseignement collégial en français au Canada tout en favorisant l'utilisation des technologies de l'information et des communications. De plus, le RCCFC s'est donné comme mission de soutenir le développement de la francophonie canadienne en mettant à son service l'expertise des établissements de son réseau. Le RCCFC entend également donner de la visibilité à l'enseignement collégial francophone auprès des différentes instances gouvernementales, notamment au gouvernement fédéral.

**Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada**

291 rue Dalhousie

Ottawa, Ontario K1N 7E5

Téléphone : 613 241-0430

Télécopieur : 613 241-0457

Site internet : [www.rccfc.ca](http://www.rccfc.ca)

## INTRODUCTION

Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) profite de l'occasion qui lui est offerte dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles pour lui faire connaître ses idées et son point de vue sur ces enjeux, tout particulièrement en ce qui a trait aux communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Nous espérons que notre contribution à cette consultation influencera la stratégie qui sera retenue par le gouvernement du Canada dans son engagement de promouvoir notamment le français au sein de la société canadienne et de favoriser l'épanouissement des communautés francophones qui vivent en situation minoritaire, en accordant entre autres un appui accru à la mise en place d'un système pancanadien d'institutions collégiales de langue française.

## UN RAPPEL DES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT L'ÉDUCATION

Le gouvernement du Canada a à cœur de promouvoir le français au sein de la société canadienne et de favoriser l'épanouissement des communautés francophones qui vivent en situation minoritaire. Le gouvernement fédéral a reconnu au cours des années que l'éducation et la formation dispensée en langue française est l'un des plus efficaces moyens d'atteindre ces objectifs.

Il a réaffirmé dans le discours du Trône de 2007 l'importance qu'il attache au principe de la dualité linguistique du Canada et la promotion des deux langues officielles. Afin d'actualiser cet engagement, le Premier Ministre a nommé M. Bernard Lord en tant que conseiller spécial chargé des consultations pancanadiennes sur la dualité linguistique et les langues officielles. « *Par cette nomination, le gouvernement canadien concrétise son engagement de mener des consultations publiques sur l'avenir de la politique sur les langues minoritaires dans le cadre de sa stratégie visant à mettre à jour le Plan d'action pour les langues officielles* ». <sup>1</sup>

Afin de donner un souffle nouveau aux efforts pour renforcer la dualité linguistique canadienne, le gouvernement élabore une stratégie qui fera suite au Plan d'action qui arrive à échéance en mars 2008.

### Concernant l'éducation postsecondaire

Dans le budget fédéral de 2007, le gouvernement fédéral réaffirme clairement son soutien à l'éducation postsecondaire à la section « **Avantage du savoir** » du chapitre 5 du *Plan budgétaire* et réitère son engagement envers les communautés linguistiques en situation minoritaire.

---

<sup>1</sup> Communiqué du Cabinet du Premier ministre, 3 décembre 2007.

Pour ce faire, il entend, entre autres :

- Établir dans les paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) un montant en espèce égal par habitant pour appuyer l'enseignement postsecondaire.
- Investir 800 millions de dollars additionnels par année, à compter de 2008 – 2009, pour permettre aux provinces et aux territoires de renforcer la qualité et la compétitivité du système canadien d'éducation postsecondaire; le soutien fédéral augmentera de 3 % par année par la suite.
- Verser 500 millions de dollars par année, à compter de 2008 – 2009, pour dispenser de la formation liée au marché du travail.
- Verser une subvention aux apprentis pour les aider à compléter leur apprentissage
- Assurer un traitement équitable des francophones et des anglophones que ce soit au sein des institutions publiques, dans la vie privée, dans les activités industrielles et commerciales ou dans la société civile.
- Aider à renforcer les liens entre les collèges, les universités et le secteur privé
- Supporter l'innovation par la modernisation de l'infrastructure de recherche dans les collèges et les universités.
- Moderniser et simplifier le Programme canadien de prêts aux étudiants

### **Concernant les langues officielles**

*« La dualité linguistique fait partie de nos racines et notre histoire assigne au gouvernement du Canada le devoir de contribuer à rendre accessible à tous les Canadiens le double héritage que représentent pour notre pays nos deux langues officielles : le français et l'anglais. Ce double héritage appartient à tous les Canadiens et le gouvernement du Canada veut les aider à en profiter pleinement »<sup>2</sup>*

Le gouvernement du Canada est conscient de son engagement et de ses obligations constitutionnelles. Il l'a démontré en se basant sur la constitution canadienne, il a adopté diverses lois, règlements et plan d'action en ce sens : La Loi sur les langues officielles (1969), la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la nouvelle Loi sur les langues officielles (1988), la modification de 2005 (projet de loi S – 3), le Plan d'action (mars 2003).

Le gouvernement canadien reconnaît non seulement l'importance d'assurer la survie des communautés de langues officielles mais surtout l'importance d'assurer leur plein épanouissement. Dans le contexte de la mondialisation, de la mobilité des membres des communautés, de la baisse des taux de natalité, des changements démographiques et de la prédominance de l'économie du savoir où les médias jouent un rôle de plus en plus grand, le défi est de taille.

**Nonobstant tous les efforts des instances gouvernementales, la situation de l'enseignement collégial dispensé en français reste précaire.**

---

<sup>2</sup> Introduction, page 1, Le plan d'action pour les langues officielles, (mars 2003)

## L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DE NIVEAU COLLÉGIAL DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE AU CANADA

À l'heure actuelle, les communautés francophones en milieu minoritaire de quatre provinces canadiennes ont accès à de la formation collégiale dispensée par des institutions accréditées par leur province respective.

Au **Nouveau-Brunswick**, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick avec les campus de Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et Péninsule acadienne, offre aux francophones de cette province une large gamme de programmes dispensés en français. Toutefois, la Commission sur l'Éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick a formulé des recommandations qui inquiètent le RCCFC puisqu'elle propose une approche bilingue de l'enseignement collégial alors que l'expérience a démontré que cette formule défavorise les communautés francophones.

En **Ontario**, un grand nombre de programmes collégiaux est offert par le biais de deux collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, le Collège Boréal à Sudbury et La Cité collégiale à Ottawa. De plus, le Collège d'Alfred affilié à l'Université de Guelph offre une formation collégiale dans le domaine de l'agriculture.

Au **Manitoba**, les franco manitobains ont accès à de la formation collégiale par le biais des huit programmes offerts par l'École technique et professionnelle du Collège universitaire Saint-Boniface.

En **Nouvelle-Écosse**, l'Université Sainte-Anne, suite à la fusion avec le Collège de l'Acadie, dispense une programmation collégiale qui est encore limitée et dont les inscriptions sont en décroissance.

Pour ce qui est des autres provinces et territoires canadiens, l'accès à de la formation collégiale est plus embryonnaire et parfois non existante. Les organismes dispensant ces activités de formation ne sont pas accrédités par leur gouvernement respectif.

À l'**Île du Prince-Édouard**, la Société éducative de l'Île du Prince-Édouard offre à sa population la possibilité de s'inscrire aux programmes collégiaux offerts par l'Université Sainte-Anne. La Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard tente de se faire reconnaître comme un établissement collégial accrédité.

En **Saskatchewan**, une programmation collégiale visant principalement la formation aux adultes est offerte via le Service fransaskois de formation aux adultes (SEFFA). De plus, la population francophone peut dorénavant utiliser les services du campus virtuel mis en place par le Collège Éducacentre de la Colombie-Britannique.

En **Alberta**, le seul programme bilingue antérieurement offert par le Northern Alberta Institute of Technology (NAIT) a été suspendu alors que la Société d'éducation de l'Alberta (ÉDUK) offre une programmation en alphabétisation et en éducation des adultes. Toutefois, la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta tente de se faire reconnaître comme l'entité offrant une programmation collégiale dispensée en français aux franco albertains.

En **Colombie-Britannique**, le Collège Éducacentre offre des programmes de formation professionnelle et de formation aux adultes. De plus, depuis environ deux ans, le Collège Éducacentre offre quelques programmes collégiaux en collaboration avec La Cité collégiale d'Ottawa. Il est important de noter qu'en 2004, une entente fédérale – provinciale a été signée afin d'assurer le développement de programmes collégiaux en français en Colombie-Britannique.

Au **Yukon** et aux **Territoires du Nord-Ouest**, aucun établissement d'enseignement collégial n'existe même si le Collège Éducacentre a mis sur pied un campus virtuel qui offre à distance une programmation limitée servant aussi bien la Colombie-Britannique, ces régions et la Saskatchewan.

Quant à la province de **Terre-Neuve et Labrador** et au **Nunavut**, il n'y a aucun service d'éducation collégiale.

Malheureusement, l'on ne peut pas présentement parler de réseau pancanadien de collèges de langue française même si la « ... *nécessité de compléter le réseau scolaire public par un réseau postsecondaire composé d'institutions collégiales et universitaires francophones reconnues*<sup>3</sup> » est une idée retenue par la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne dans son document « La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir »; Synthèse des consultations tenues à travers le pays au printemps et à l'été 2006.

Les francophones du Canada vivant en milieu minoritaire n'ont certainement pas un accès égal et équitable à une formation collégiale dans leur langue comparativement à l'accès dont jouit la population anglophone. Même dans les provinces comme l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick où l'offre de services et de programmes collégiaux est beaucoup plus grande, la situation demeure précaire et l'offre est beaucoup plus restreinte comparativement à ce qui est en place pour les anglophones.

## LE DOUBLE MANDAT DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

Les institutions d'éducation sont essentielles à la survie, au maintien et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Plus que jamais auparavant, les francophones en situation minoritaire font face à l'assimilation à la langue de la majorité. Ils ne jouissent plus de l'isolement social et géographique qui pendant longtemps les a protégé contre l'assimilation. L'envahissement constant de l'anglais associé à la globalisation sociale et économique menace d'engloutir les communautés francophones et de faire disparaître la culture française en milieu minoritaire au Canada. Cette tendance qui menace toutes les communautés culturelles minoritaires a été constatée par l'Organisation de Nations Unies. Elle est également confirmée par les statistiques récemment publiées par Statistiques Canada.

---

<sup>3</sup> Extrait du rapport du CMFP (Octobre 2006): « *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir* »; Synthèse des consultations tenues à travers le pays au printemps et à l'été 2006.

Le rôle et l'importance des institutions francophones dans la sauvegarde et l'épanouissement de leurs communautés sont attestés et reconnus par les sociologues et les tribunaux. Les gouvernements ne peuvent pas et ne doivent pas prendre des décisions ni entreprendre des actions qui ont pour effets d'encourager l'assimilation. Bien au contraire, ils doivent assurer le respect et la protection des minorités linguistiques du Canada. Il s'agit là d'obligations constitutionnelles.

Il est reconnu que les institutions de langue française ont une mission unique quant à l'épanouissement de leur communauté et parmi les institutions essentielles à la survie des communautés et à leur développement, les institutions d'éducation viennent au premier rang.

En conséquence, les communautés francophones doivent avoir accès à un réseau complet de formation en français afin de contrer l'assimilation, promouvoir leur culture et contribuer au bien-être social et économique de leurs membres et du Canada tout entier.

Certes aux niveaux primaire et secondaire, des structures de gestion scolaire minoritaires sont en place dans toutes les provinces et territoires canadiens et de plus en plus de jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaires suite à l'enseignement dispensé dans ces structures. Malheureusement, les dangers d'assimilation rejoignent ces jeunes canadiens lorsqu'ils veulent poursuivre leurs études au niveau postsecondaire surtout au niveau collégial puisque l'offre d'une programmation adéquate n'est pas disponible. De plus, l'absence ou le nombre restreint de programmes offerts au niveau collégial a un impact sur le taux de poursuite des études en français après l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les établissements d'éducation postsecondaire de niveau collégial dispensant de la formation en français tel qu'ils existent au Nouveau-Brunswick et en Ontario (et qui devraient exister dans toutes les juridictions canadiennes) jouent un rôle de premier ordre en tant que pilier de la communauté et agent sauvegardant la langue et la culture, agent assurant la solidarité et le développement de leur communauté, agent de soutien au bien-être des personnes qui les composent, aussi bien qu'agent de développement de leurs compétences professionnelles.

À ce titre, **les collèges francophones en milieu minoritaire ont un double mandat :**

D'une part, comme tous les collèges d'enseignement postsecondaire de niveau collégial, un collège francophone doit dispenser une formation de niveau collégial de qualité qui corresponde aux besoins de sa clientèle et du marché du travail. À ce chapitre, **le collège a tout d'abord le mandat d'accroître l'accès aux études postsecondaires dispensées en français aux francophones.**

Ce volet de son mandat touche autant l'accroissement du nombre de personnes qui étudient en français que l'accroissement du nombre de programmes d'études offerts à la communauté. Il doit être présent et offrir des possibilités de formation à toutes les catégories de citoyens : aux jeunes en continuité de formation, aux adultes qui doivent parfaire leurs connaissances et mettre à jour leurs compétences, aux travailleurs qui veulent accroître leur qualifications et leurs chances dans la vie, aux apprentis qui tendent vers le statut de compagnon, aux personnes sans emploi qui veulent intégrer le marché du travail.

D'autre part en plus de dispenser de la formation, **son statut de collège francophone en milieu minoritaire lui impose de favoriser également par ses actions l'épanouissement de sa communauté** en créant un milieu de vie français dynamique susceptible de valoriser la culture française, la fierté d'être francophone en plus d'assumer un leadership rayonnant à l'extérieur de ses murs. Par ces actions, il contribue donc à contrer l'assimilation.

## LES DÉFIS RENCONTRÉS

Assumer ce double mandat entraîne de nombreux défis que doivent relever les collèges francophones en milieu minoritaire.

### **Masse critique**

Cette notion de masse critique est une pierre d'achoppement qui menace la mise en place et l'offre soutenue de programmes collégiaux dispensés en langue française partout au pays.

Le bassin potentiel d'un collège francophone en milieu minoritaire comprend une population relativement limitée souvent dispersée sur un immense territoire. À cause du petit nombre d'institutions francophones (quand elles existent), les francophones, menacés d'assimilation rapide, sont attirés par les collèges anglophones plus près de chez eux. Il faut donc un plan de marketing agressif et des investissements importants pour mettre en place des stratégies de communication et de recrutement qui rejoignent ces clientèles potentielles.

Pour qu'un collège assure la qualité des programmes qu'il offre, il faut qu'il réussisse à atteindre un seuil d'inscription (une masse critique) qui rende le programme financièrement viable. Ce seuil ne peut évidemment pas être mesuré à la même aune que celle utilisée pour les collèges anglophones qui ont un bassin potentiel beaucoup plus étendu.

La nécessité de répondre aux exigences d'un marché du travail complexe et varié impose aux collèges d'offrir une vaste gamme de programmes. Puisque sa population est restreinte, les étudiants se répartissent entre tous les programmes offerts. Il en résulte de très petits groupes qui génèrent un coût per capita plus élevé que celui des collèges anglophones.

Puisque, **le financement des collèges francophones en milieu minoritaire n'est pas suffisant**, il devient difficile pour eux de garantir que tous les cours seront dispensés ou qu'un programme annoncé démarre. Conséquemment, plusieurs étudiants francophones s'inscrivent à un collège anglophone où les risques d'annulation sont beaucoup moindres.

Voilà ce qui explique la migration croissante de francophones vers les institutions anglophones pour les programmes postsecondaires autant que pour l'apprentissage.

Dans un contexte d'une assimilation galopante, on ne peut suffisamment réitérer l'importance de créer un milieu de vie dynamique où les francophones, jeunes et adultes, sont en mesure de vivre en français. Pour tout le collégial en milieu minoritaire, ce défi est de taille.



## **Accès**

Pour accroître l'accès aux études postsecondaires en français, il faut que les collèges francophones en milieu minoritaire permettent l'accès au plus grand nombre de personnes et au plus grand nombre de programmes de formation. Or cet accroissement de l'offre ne peut se faire que si les collèges reçoivent un financement adéquat c'est-à-dire un financement basé sur leur situation particulière de collèges francophones oeuvrant en milieu majoritairement anglophone.

Or, dans plusieurs provinces, ils sont financés comme les collèges de la majorité sans tenir compte de leur double mandat ni du fait qu'il en coûte plus cher pour opérer un collège francophone dans un environnement anglophone. C'est à cause de cela que des torts leur sont souvent faits.

Enfin, et c'est malheureusement le cas dans plusieurs provinces et territoires canadiens, les finissants du secondaire francophones ne peuvent pas suivre une formation collégiale dispensée en français parce qu'il n'en existe pas qui soit offerte dans leur région ou dans leur province. La conséquence évidente est que ces francophones s'inscrivent dans une institution anglophone (ce qui accélère leur assimilation) ou bien qu'ils migrent vers une province qui offre la formation qu'ils désirent acquérir pour ne jamais revenir dans leur province ou territoire d'origine. Il en résulte un affaiblissement des communautés francophones les plus vulnérables.

## **La capacité de contribuer**

Divers programmes de soutien offerts par le Gouvernement fédéral sont basés sur une contribution à part égale provenant des instances provinciales, territoriales ou locales. Or, dans de nombreux cas, les ressources disponibles à ces niveaux ne permettent pas de profiter de ces occasions de financement car les instances locales ne disposent pas toujours de la contribution requise par les exigences des programmes de soutien.

Le résultat en est que les petites communautés sont défavorisées comparativement à celles qui ont suffisamment de ressources pour tirer avantage de ces programmes.

## **Les attentes de la communauté**

À cause de leur double mandat, les collèges francophones ou les organismes qui dispensent de la formation collégiale en milieu minoritaire sont un pilier de la communauté. Ils sont sollicités pour participer à toutes sortes d'activités ou d'événements qui drainent leurs ressources. Il n'est pas surprenant de constater que les attentes d'une communauté francophone à l'égard de son institution soient élevées et que la participation aux activités sociales, culturelles et économiques soit exigée. Malheureusement, le financement et les ressources dont ces institutions disposent limitent leur capacité d'action, ce qui souvent crée des ressentiments qu'il faut aussi gérer.

## **Le réseautage**

Un collège francophone est souvent le « dernier né de la famille ». Il doit concurrencer ses « grands frères » qui ont une (ou plus d'une) longueur d'avance sur lui en ce qui concerne les réseaux de contacts parmi le monde des affaires, les industries bref, les employeurs en général. Cette difficulté est accrue par le fait que la grande majorité des employeurs est anglophone et qu'il faut la convaincre de la plus value qu'apporte la formation en français.

## **Le développement**

Depuis de nombreuses années, presque partout au Canada, la population anglophone jouit d'un réseau de collèges offrant une très large gamme de programmes et de services. Ces institutions très bien réseautées collaborent à la mise en œuvre de programmes de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail. Grâce à eux, la population anglophone contribue pleinement à l'économie du savoir.

Le collégial francophone pour sa part, n'en est qu'à ses débuts.

Un réseau pancanadien d'institutions de niveau collégial de langue française commence à peine à se mettre en place dans un contexte de reconnaissance plus ou moins grande par les diverses provinces et territoires des droits constitutionnels des communautés de langue officielle, dans un contexte de juridiction provinciale en éducation, d'éloignement géographique important, de pénurie de professionnels francophones ou bilingues capables de dispenser de la formation collégiale en français, dans un contexte de pénurie de ressources didactiques en français et de sous financement chronique.

Les francophones du pays ont droit à une éducation en langue française de qualité égale à celle des autres Canadiens. Ils ont droit à une même diversité de chance, d'apprendre le métier, la technique ou la profession de leur choix, que celle qui est offerte à leurs concitoyens anglophones.

**Pour que les collèges francophones puissent dispenser une formation de qualité et variée répondant aux besoins des citoyens et du marché du travail, il faut qu'ils bénéficient d'un système de financement qui tienne compte de leurs différences, des conditions dans lesquelles ils opèrent, des coûts additionnels occasionnés par leur fonctionnement dans un environnement majoritairement anglophone et de leur double mandat.**

## **DES PISTES À EXPLORER POUR LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE**

Dans son document « Consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles », le gouvernement énonce quelques sujets sur lesquels il sollicite des avis qui lui permettront de mieux cibler ses stratégies. Ces pistes de réflexion portent sur les changements démographiques, l'économie et les nouvelles technologies, la modernisation gouvernementale.

### **Les changements démographiques**

La croissance démographique du Canada est plus imputable à l'immigration qu'au taux de natalité des citoyens canadiens. Cette importance croissante de l'immigration influence la répartition géographique de la population puisque les nouveaux arrivants ont tendance à s'implanter dans les grands centres. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle primordial dans ce domaine en favorisant l'immigration de « parlant français » et en supportant leur intégration dans les communautés francophones en milieu minoritaire. Cela peut se faire, entre autres, en aidant les établissements d'enseignement à mettre en place des services d'accueil, de soutien et d'encadrement de cette clientèle.

Il en résulterait un maintien et (préféablement) un accroissement de l'importance relative de la population francophone canadienne et conséquemment une revitalisation des communautés francophones en situation minoritaire.

## **L'économie et les nouvelles technologies**

### **Une main-d'œuvre qualifiée pour la croissance et la compétitivité de l'économie canadienne**

C'est un fait reconnu que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et bien formée est essentielle à la croissance et à la compétitivité d'un pays. Il est également accepté que la maîtrise de deux langues constitue une plus value recherchée par les employeurs. Les institutions dispensant une formation collégiale en français sont des joueurs clés et incontournables dans la formation d'une telle main-d'œuvre car elles produisent dans des délais relativement courts des travailleurs qui répondent aux exigences du marché du travail et par ce fait les collèges sont des moteurs de développement économique, culturel et social dans leur région respective.

Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) a pleinement intégré cela lorsqu'il déclare dans son plan d'action « *les francophones en milieu minoritaire ont besoin d'établissements forts pour assurer leur développement. Dans le présent contexte économique et social, qui reconnaît la nécessité d'études postsecondaires, le parachèvement d'un réseau d'éducation collégiale de langue française pour les communautés de langues officielles s'impose. C'est donc dire la mise en place d'un réseau collégial fort, capable de satisfaire les besoins grandissant des employeurs pour une main-d'œuvre ayant une formation technique et professionnelle.* »<sup>4</sup>

### **Les nouvelles technologies**

Les francophones en situation minoritaire sont généralement dispersés géographiquement ce qui est à l'origine des problèmes de masse critique. Le recours aux technologies des communications, malgré leur coût élevé, constitue une façon d'amoindrir ces problèmes et de rejoindre des régions éloignées afin d'offrir des services de formation. Cependant, la formation à distance ne suffit pas à assurer, à elle seule, une qualité et un taux de réussite adéquat. Elle doit être supportée par des approches pédagogiques autres et par un encadrement souvent coûteux.

D'un autre côté, l'usage de plus en plus étendu des nouvelles technologies dans le marché du travail impose aux maisons d'enseignement l'obligation de se tenir à la fine pointe et donc d'investir massivement dans l'acquisition des équipements requis pour garantir une formation à jour et de qualité. Cela impose un fardeau d'autant plus grand aux établissements d'enseignement francophones puisqu'ils ne disposent pas des masses critiques et des ressources dont jouissent les collèges anglophones.

Là encore, le gouvernement canadien peut alléger ce fardeau.

### **La modernisation gouvernementale**

La population canadienne aspire à des services de haute qualité rendus dans l'une ou l'autre des langues officielles du pays. Ainsi, les francophones attendent du gouvernement fédéral des services en français.

---

<sup>4</sup> Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC), Plan d'action 2006 – 2011, page 9.

D'ailleurs, le gouvernement offre à ses fonctionnaires des cours de langue dans diverses régions du pays. Les collèges participent à ces efforts et le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada tente de mettre sur pied un Consortium d'enseignement de la langue française qui serait en mesure de mieux servir les employés du gouvernement fédéral.

## CONCLUSION

### Les succès

Malgré tous ces défis, le collégial de langue française depuis quelques années a fait des percées importantes puisqu'il dessert présentement environ 7 000 francophones en milieu minoritaire inscrits à temps plein dans des programmes collégiaux principalement en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Près de 20 000 francophones dans presque toutes les provinces et territoires peuvent se prévaloir de programmes de formation professionnelle et d'éducation aux adultes dispensés par le biais de collèges ou d'institutions offrant de la formation collégiale en langue française.

De plus, depuis sa création en 1995, le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) a permis, entre autres, la réalisation de plus de 50 projets de collaboration interprovinciale entre les institutions dispensant de la formation collégiale dans toutes les provinces incluant le Québec. Ces projets de transfert d'expertise en ce qui a trait aux programmes et services collégiaux dispensés en français contribuent au renforcement institutionnel des organismes partenaires.

### Le RCCFC a assumé un leadership important dans de nombreux cas :

- Dans la réalisation de projets de recherche tel que « les motivations des finissants du secondaire quant à la poursuite d'études postsecondaires en français »
- Dans la réalisation d'un projet « Far-Ouest » visant la mise en place éventuelle de formation collégiale dispensée en français en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan
- Dans le cadre de projets de mobilité étudiante qui permettent aux jeunes francophones du Canada de vivre une expérience collégiale dans une province autre que celle où ils étudient régulièrement.

### L'avenir

Malgré des défis qui semblent parfois insurmontables, les communautés francophones en milieu minoritaire ont démontré leur capacité non seulement de survivre mais aussi de s'épanouir. On a qu'à penser à la mise en place des conseils scolaires de langue française à travers le Canada pour le constater.

Le temps est maintenant venu d'appuyer la mise en place d'un système pancanadien d'institutions collégiales de langue française. Un tel système pancanadien bien coordonné qui donne accès à une formation collégiale de qualité, est absolument essentiel au développement économique, culturel et social des communautés francophones en milieu minoritaire.

Le gouvernement fédéral doit assumer un leadership fort auprès des provinces quant à ce dossier. Il doit, de plus, assurer un financement stable, continu et pluriannuel visant non seulement la mise en place initiale mais également l'appui quant aux coûts additionnels de cette formation. Il doit se préoccuper de l'accès qu'ont les francophones en milieu minoritaire à une formation collégiale afin qu'il soit comparable à l'accès dont dispose la communauté anglophone. Non seulement doit-il s'occuper de l'accès mais il doit aussi s'assurer de la qualité de cette formation en tenant compte des défis importants inhérents à la réalité hors Québec.

Le gouvernement fédéral doit non seulement soutenir les institutions dispensant la formation collégiale en français mais aussi supporter et donner un appui encore plus important qu'il ne le fait présentement au RCCFC, (la seule association pancanadienne regroupant exclusivement les collèges de langue française) dans la réalisation de ses activités afin de mettre en place des établissements accrédités dispensant une formation collégiale en langue française dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Ces efforts s'articulent autour de 8 stratégies qui toutes veulent augmenter l'accès des francophones à une formation collégiale de qualité répondant aux besoins du marché du travail et de l'économie du savoir. Ces stratégies portent sur les aspects suivants :<sup>5</sup>

- La mise en place d'infrastructures physiques et virtuelles qui appuient l'offre de programmes et de services collégiaux.
- Le développement et la mise à jour de cours et de programmes collégiaux de qualité.
- La valorisation de l'enseignement collégial en français en milieu minoritaire.
- La sensibilisation accrue des conseillers scolaires, des conseillers en orientation et des clientèles potentielles au besoin de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés.
- La mise en place d'un projet d'enseignement à distance.
- La mise en place d'initiatives qui augmentent le taux de réussite scolaire
- Le développement de capacités en recherche appliquée.
- Le développement de partenariats.

Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada

Le 18 janvier 2008

---

<sup>5</sup> Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada Le 11 janvier 2008 Voir en annexe l'extrait du Plan d'action 2006-2011 du RCCFC qui détaille aux pages 12 à 16 les stratégies énoncées.

## ANNEXE 1

Le RCCFC désire travailler en collaboration avec divers ministères fédéraux, avec les provinces et territoires canadiens ainsi qu'avec les établissements de langue française afin de mettre en place un véritable réseau pancanadien de formation collégiale et professionnelle en français.

Le plan d'action qui suit propose des stratégies pour donner au Canada un véritable réseau pancanadien de collèges de langue française. Il ne fait aucun doute que celui-ci pourra alors contribuer, de façon encore plus marquée, à l'essor socio-économique tant des communautés francophones que du pays tout entier.

#### But ultime

Appuyer le développement de communautés francophones dynamiques et fortes, qui contribuent au développement social, culturel et économique du pays par la prestation de services de formation collégiale de qualité en français partout au Canada.

#### Résultats visés

- Formation d'une main-d'œuvre qualifiée, innovatrice et bilingue.
- Renforcement des communautés francophones.
- Augmentation du partage d'expertises entre collèges francophones.

#### Justification

Le succès économique du Canada passe par le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, innovatrice et bilingue. En tant que moteurs de développement économique, les établissements collégiaux de langue française contribuent activement à la vie économique de leurs régions respectives. Dans le présent contexte économique et social, où l'on reconnaît la nécessité des études postsecondaires, le parachèvement d'un réseau d'éducation collégiale de langue française s'impose.

Tous les francophones du pays doivent avoir accès à de la formation dans les compétences essentielles, à de la formation professionnelle et technique, et à une mise à niveau de leurs connaissances. Un accès accru permettra à un plus grand nombre de personnes d'étudier en français et d'acquérir les compétences nécessaires. Ainsi, ils seront des citoyens pleinement en mesure de contribuer à l'épanouissement social, économique et culturel de leur communauté et du pays tout entier.

Les principales stratégies d'action se résument comme suit :

- mise en place d'infrastructures physiques
- développement de cours et de programmes
- valorisation d'une formation collégiale en français
- recrutement de clientèles
- développement d'articulation et de partenariat
- mise en place d'un réseau de formation à distance
- formation de ressources humaines francophones compétentes.

#### Stratégie d'action ①

Mise en place d'infrastructures physiques et virtuelles qui appuient l'offre de programmes et de services collégiaux

#### Résultats visés

- Augmenter l'accès.
- Améliorer la qualité.

#### Justifications

Les infrastructures liées à la construction ou à l'acquisition d'équipement permettent d'augmenter l'offre de cours et de programmes ainsi que le nombre d'étudiants inscrits. La formation collégiale, à l'extérieur du Québec, est avant tout une formation technique et pratique qui prépare directement pour le milieu du travail. La prestation de programmes de qualité nécessite donc la mise en place d'équipement et d'aménagement spécialisés.

La situation des provinces et territoires varie énormément, car certaines provinces n'ont que peu ou pas d'infrastructures collégiales desservant les francophones (c'est le cas de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan), alors que d'autres ont déjà des établissements (l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse), même si leurs installations ne sont pas toutes de même qualité. Par conséquent, les besoins en infrastructure vont de la construction à neuf au rajeunissement d'édifices, de l'achat d'équipement à la mise à jour et au remplacement de ce qui est devenu désuet. Il n'est pas question, ici, de chercher à combler tous ces déficits, mais seulement de citer quelques exemples de besoins susceptibles d'augmenter l'accès pour les francophones.

Ainsi, par exemple, la mise sur pied d'un centre de formation à Charlottetown et l'ajout d'une salle de classe équipée de vidéoconférence et d'un tableau électronique permettraient de diversifier la programmation offerte aux francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. L'ouverture d'un campus du Service fransaskois d'éducation et de formation des adultes (SEFFA) dans le nord de la Saskatchewan permettrait, aux Fransaskois, un meilleur accès à la formation collégiale.

L'élargissement de la gamme de programmes offerts aux francophones par le développement de nouveaux programmes de formation entraîne nécessairement des investissements en équipement et en aménagement, voire en construction parfois. Tel est le cas du Collège universitaire de Saint-Boniface et du Collège Éducacentre à Vancouver.

#### Actions à prendre

- Développer davantage les infrastructures collégiales partout au pays.
- Améliorer la qualité des infrastructures déjà établies incluant la mise à jour d'équipement désuet.
- Investir dans l'acquisition d'équipement et l'aménagement, voire la construction d'infrastructures.
- Favoriser l'offre de nouveaux programmes.

### Stratégie d'action 2

Développement et mise à jour de cours et de programmes collégiaux de qualité

#### Résultats visés

- Augmenter le nombre de programmes dans des secteurs émergents.
- Favoriser un meilleur accès.
- Stimuler la demande et augmenter le nombre d'inscriptions.
- Accroître la satisfaction des clientèles.

#### Justifications

Cette stratégie devrait faire augmenter le nombre de nouveaux étudiants inscrits à des programmes collégiaux de langue française, rehausser le niveau de satisfaction de la clientèle présentement inscrite ainsi qu'accroître le nombre de programmes dans des secteurs émergents. La preuve n'est plus à faire : en milieu minoritaire, l'offre de cours et de programmes doit précéder la demande et cette offre doit être de qualité.

Les récentes données de Statistique Canada quant à l'assimilation de plus en plus grande des communautés francophones démontrent à quel point il est important d'être proactif si l'on veut assurer la survie et l'épanouissement de nos communautés. La mise en place d'établissements collégiaux forts ayant un mandat clair d'appui au développement social, culturel et économique des communautés de langues officielles et offrant une programmation de qualité égale à celle des collèges de langue anglaise constitue un geste essentiel en ce sens.

Reconnaissant l'ampleur de la tâche, le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada se veut un mécanisme d'appui aux établissements collégiaux de diverses provinces pour l'élaboration de leur plan de développement de programmes axés sur les besoins des employeurs dans des secteurs porteurs d'avenir. Le RCCFC est particulièrement bien positionné pour favoriser des collaborations qui ne peuvent qu'accélérer ce dossier et assurer une formation de qualité.

L'évolution rapide de la technologie et les besoins émergents du marché du travail imposent, aux établissements d'enseignement, l'obligation de rajeunir et de mettre à jour leurs programmes et d'en développer de nouveaux afin de satisfaire aux exigences de l'économie du savoir. Que ce soit, par exemple, pour développer un certificat en gestion des affaires municipales au Manitoba ou pour offrir un baccalauréat en technologie appliquée dans le secteur de la petite enfance à La Cité collégiale en Ontario, ou encore pour permettre au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick d'accéder à des secteurs tels que l'énergie verte ou la cinématographie où il est absent, d'importantes ressources sont requises.

#### Actions à prendre

- Mettre à jour les programmes et en développer de nouveaux afin de satisfaire aux exigences de l'économie du savoir, au rythme de l'évolution technologique et de l'émergence des besoins des employeurs.
- Investir davantage dans les collaborations visant à accélérer et à faciliter l'offre de programmes de formation de qualité.
- Accroître les capacités du RCCFC comme mécanisme d'appui aux établissements de diverses provinces dans l'élaboration de leur plan de développement de programmes dans des secteurs porteurs d'avenir.



### Stratégie d'action ③

Valorisation de l'enseignement collégial en français en milieu minoritaire

#### Résultats visés

- Faire connaître les avantages économiques d'une formation multilingue.

#### Justifications

En milieu minoritaire, la perception qui prévaut est qu'au Canada et en Amérique du Nord, le milieu du travail étant anglophone, il est préférable d'étudier en anglais pour mieux se préparer à trouver un emploi. Par conséquent, de nombreux francophones choisissent d'étudier au postsecondaire en anglais croyant ainsi augmenter leurs chances de se trouver un emploi bien rémunéré. Pourtant, dans un contexte de globalisation des marchés et de besoins pour une main-d'œuvre multilingue, mobile et capable de s'adapter à des réalités autres, les personnes multilingues ouvertes à des réalités culturelles différentes détiennent des compétences recherchées par les employeurs.

Dans ce contexte, les collèves francophones établis en milieu minoritaire ont un avantage certain, puisqu'ils sont amenés à enseigner autant la terminologie anglaise que française et qu'ils forment des diplômés bilingues.

Cette valeur ajoutée se manifeste par les taux de placement généralement très élevés des établissements existants ainsi que par les possibilités de carrière plus intéressantes et mieux rémunérées qu'obtiennent les diplômés dès leur entrée sur le marché du travail. Des stratégies servant à illustrer cet avantage doivent être mises en place afin de faire connaître cette valeur ajoutée d'une formation dispensée par les établissements collégiaux de langue française.

#### Actions à prendre

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales servant à illustrer cet avantage auprès des diverses clientèles cibles.
- Recruter la clientèle.

### Stratégie d'action ④

Sensibilisation accrue des conseillers scolaires, des conseillers en orientation et des clientèles potentielles au besoin de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés

#### Résultats visés

- Augmenter la clientèle.
- Diminuer le coût per capita de la formation en français.
- Appuyer l'intégration des nouveaux arrivants.
- Augmenter la clientèle à faible revenu.

#### Justifications

Des stratégies visant l'ensemble du réseau collégial à l'extérieur du Québec et des stratégies plus régionales visant les diverses clientèles d'ayant-droit, ethnoculturelles, d'immersion, d'étudiants en continuité d'études, d'adultes, de parents et d'employeurs, permettront d'augmenter la clientèle inscrite dans des cours et programmes collégiaux. Notons que les collèges de langue française pourront, à l'instar des collèges anglophones, appuyer le gouvernement fédéral dans sa stratégie d'intégration, de formation et de mise à niveau des compétences des immigrants, notamment dans les secteurs qui ont un besoin criant de main-d'œuvre qualifiée tels que celui de la santé.

Il y a pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs segments du marché du travail : les métiers, les techniciens et les technologues, les intervenants de premiers soins, les éducateurs de la petite enfance, pour n'en citer que quelques-uns. Cette main-d'œuvre est principalement formée par les établissements d'enseignement collégial. Malheureusement, ces professions sont méconnues et souvent délaissées par les francophones.

Une campagne de promotion de ces carrières et des outils promotionnels adéquats ainsi qu'une sensibilisation accrue des conseillers scolaires et des conseillers en orientation aideraient sûrement la valorisation de ces domaines et le recrutement des étudiants.

Un programme national de bourses augmentera certainement le nombre d'étudiants inscrits à divers programmes collégiaux, notamment à des programmes de formation avancée dans des secteurs de pointe. Le programme de bourses favoriserait surtout la clientèle de familles à faible revenu, notamment les nouveaux arrivants, et pourrait aider à retenir, dans leur milieu, les francophones des communautés en milieu minoritaire.

**Actions à prendre**

- Élaborer des stratégies régionales visant l'ensemble du réseau collégial à l'extérieur du Québec à l'intention de diverses clientèles (ex. : ayant-droit, population, ethnoculturelle, étudiants d'immersion, étudiants en continuité d'études, adultes et employeurs).
- Concevoir et lancer une campagne de promotion axée sur ces carrières, y compris le recours à des outils promotionnels adéquats.
- Mettre sur pied un programme national de bourses à l'intention de la clientèle à faible revenu notamment pour les programmes de formation avancée dans des secteurs de pointe.

**Stratégie d'action 5**

Mise en place d'un projet d'enseignement à distance

**Résultats visés**

- Augmenter l'accès.
- Favoriser la rétention des jeunes en région.
- Desservir les communautés éloignées.

**Justification**

Pour les communautés éloignées, la mise en place d'un tel réseau n'est pas un luxe, mais bien une nécessité. Cela permettra à un plus grand nombre de francophones d'avoir accès à une formation collégiale de qualité en français et favorisera la rétention en région. Le projet exigera nécessairement l'acquisition d'infrastructures technologiques, la médiatisation des cours et le développement de partenariats.

**Actions à prendre**

- Investir dans le prolongement de partenariats existants pour augmenter l'accès à des cours collégiaux dispensés en français et donner aux étudiants une plus grande flexibilité.
- Développer l'application des technologies virtuelles à l'enseignement à distance pour assurer aux francophones un accès à des moyens innovateurs de formation.

**Stratégie d'action 6**

Mise en place d'initiatives qui augmentent le taux de réussite scolaire

**Résultats visés**

- Diminuer le décrochage.
- Augmenter l'accès.

**Justification**

Les collèges jouent un rôle de premier plan dans la diminution du phénomène de décrochage chez les jeunes. La mise en application de stratégies d'encadrement des apprenants pourra contribuer à augmenter le taux de réussite scolaire. Ces stratégies doivent être adaptées aux besoins particuliers des clientèles auxquelles elles s'adressent : jeunes ayant des difficultés d'apprentissage, nouveaux arrivants, étudiants ethnoculturels, étudiants des programmes d'immersion française.

**Actions à prendre**

- Développer et instaurer des initiatives de réussite scolaire et de continuité des études visant à assurer, à un plus grand nombre de francophones, l'accès aux études postsecondaires.
- Mettre sur pied des programmes de mise à niveau, de préparation aux études postsecondaires et d'accès aux études postsecondaires.

**Stratégie d'action 7**

Développement de capacités en recherche appliquée

**Résultats visés :**

- Mieux répondre aux besoins des employeurs.
- Stimuler le développement économique régional.
- Assurer une meilleure articulation avec le secteur universitaire.

**Justification :**

La recherche appliquée devient une préoccupation de plus en plus urgente pour les établissements collégiaux, autant à cause de la mise en place de baccalauréats appliqués que de la nécessité d'innover dans les méthodes de transmission des compétences et d'acquisition du savoir. Ainsi, le réseau collégial cherche à développer ses capacités afin de mieux s'outiller pour faire de la recherche appliquée. Les collèges visent non seulement à former le personnel scolaire, mais aussi à encadrer les étudiants qui pourraient s'engager dans des activités de recherche appliquée, d'innovation ou de transfert technologique. Ces besoins se manifestent en particulier au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

**Actions à prendre :**

- Mettre sur pied des systèmes structurés de gestion du savoir, qui prennent une importance de plus en plus significative dans le domaine de la recherche appliquée et des transferts technologiques, afin de permettre une extraction plus efficace de l'information pertinente traitant des plus récentes avancées technologiques et scientifiques dans les secteurs ciblés.
- Favoriser l'accroissement stratégique de la recherche appliquée par l'entremise du réseau collégial francophone qui pourra faire appel, lorsque l'approche sera jugée propice, à des systèmes de veille technologique et stratégique.

**Stratégie d'action 8**

Coordination des activités du RCCFC et développement de partenariats

**Résultats visés :**

- Augmenter l'échange d'expertises entre les collègues.
- Diminuer les coûts de courbes d'apprentissage.
- Coordonner les activités du réseau.

**Justification :**

Le RCCFC compte 48 membres, dont l'apport est à la fois varié et riche en ressources. Dans un tel contexte, il est crucial de mettre à sa disposition les outils permettant d'activer les forces vives, d'assurer une concertation et de favoriser une synergie, trois éléments clés de la réussite de projets.

**Action à prendre :**

- Doter le RCCFC de ressources qui lui permettront d'être proactif et innovateur.